

**OUVERTURE DE LA « JOURNÉE DU PAYSAGE DES YVELINES :
De la connaissance à l'action »
1^{er} février 2017, Mantes-la-Jolie**

**Monsieur Bruno CINOTTI, directeur départemental des territoires des Yvelines,
représentant M. le Préfet des Yvelines**

1^{er} février 2017

Monsieur le maire de Mantes-la-Jolie,
Madame la Vice-présidente du conseil départemental,
Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames, Messieurs les directeurs des services de l'État et des collectivités territoriales,
Mesdames, Messieurs les professionnels du paysage

Tout d'abord, je tiens à remercier Monsieur le Maire de Mantes-la-Jolie, d'avoir proposé d'accueillir cette quatrième journée du paysage, journée d'échanges et de débats consacrés à une thématique à la fois cognitive et dynamique « l'atlas des paysages des Yvelines : de la connaissance à l'action ».

Je suis très heureuse de me trouver, ici, devant cette assemblée yvelinoise rassemblée au cœur de la vallée de la Seine, à la croisée de la vallée de la Vaucouleurs du plateau du Mantois et du Vexin des Yvelines. Ces entités paysagères constituent déjà tout un programme.

2016 vous le savez a été une année importante pour le paysage. L'impulsion politique donnée il y a plus de deux ans par le plan d'action national en faveur des paysages lancé par le ministre de l'environnement le 25 septembre 2014, vient enfin d'être saisie par le droit. La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, fruit de longs échanges parlementaires est en effet parue à l'été 2016.

C'est une opportunité pour moi de témoigner d'intérêt que je porte à la question des paysages mais surtout l'occasion :

- de réaffirmer la continuité d'une politique lancée dès 1993 par la loi Paysages confortée en 2006 par la ratification par la France de la convention européenne du paysage.
- d'être aux côtés des élus pour vous proposer un outil renouvelé d'aide à la décision que constitue l'atlas numérique des paysages de Yvelines de 2016, 25 ans après la parution du premier atlas des pays et des paysages des Yvelines, ouvrage de référence de messieurs Mazas et Freytet auxquelles je rends honneur.

Depuis 25 ans, notre département a connu de grandes transformations de ses paysages urbains et ruraux. Le paysage est un élément important et structurant du cadre de vie des populations: dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien. Sa dimension transversale (urbanisme, architecture, infrastructures, nature, etc.) impose une vision d'ensemble et un traitement global pour sa bonne prise en compte dans les différentes politiques sectorielles de l'Etat, des collectivités, des établissements publics et privés.

La nouvelle loi reprend la définition du paysage telle qu'énoncée dans la convention de Florence comme une « *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.* »

Mais surtout éclairée par l'apport de la convention de Florence, la loi ne vise pas uniquement les paysages remarquables mais aussi les paysages ordinaires du quotidien, les paysages à enjeux, les paysages urbain et péri urbain et rapproche ainsi le concept de paysage au cadre de vie.

Cette journée d'échange est importante à double titre :

- tout d'abord elle consacre le lancement de l'atlas numérique des paysages des Yvelines, œuvre partenariale entre les services de l'Etat, le conseil départemental et le CAUE et la maîtrise d'œuvre assurée par l'agence Folléa GAUTHIER, grand lauréat du prix du paysage que je remercie pour la qualité du livrable;
- ensuite le thème choisi de la connaissance à l'action est une façon directe de concevoir l'atlas comme un outil d'aide à la décision pour améliorer la prise en compte du paysage dans les politiques publiques .

Le paysage quelle que soit sa nature constitue la charpente naturelle aux projets d'aménagement des territoires, aux programmes dont vous avez la responsabilité.

Une étape a été franchie avec l'évolution législative. Il ne s'agit plus d'intégrer le paysage aux projets mais d'intégrer le projet au paysage.

Je vous remercie d'être mobilisé autour de ce sujet qui témoigne de votre engagement pour notre cadre de vie commun et je vous souhaite une journée riche en échanges.